



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **5 novembre 2019 à 17 h** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Stéphanie Dionne, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Gilbert Cardinal.

La greffière adjointe Stéphanie Russell est également présente.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux (aucun)**
4. **Finances**
 - 4.1 Emprunts temporaires sur des règlements (17-976, 17-968, 18-992, 17-966, 18-1007, 19-1030, 18-994 et 18-995)
5. **Administration générale**
6. **Urbanisme et Environnement**
7. **Loisirs, Vie communautaire et Communications**
8. **Travaux publics et Parcs**
9. **Sécurité incendie et sécurité civile**
10. **Divers**
11. **Période d'information**
12. **Période de questions**
13. **Fermeture de la séance**

1. **Ouverture de la séance**

Compte tenu de la présence de tous les membres du conseil municipal, ceux-ci renoncent à l'avis de convocation.

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

19-1105-506 Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

3. **Adoption des procès-verbaux (aucun)**

4. **Finances**

4.1 **Emprunts temporaires sur des règlements (17-976, 17-968, 18-992, 17-966, 18-1007, 19-1030, 18-994 et 18-995)**

19-1105-507 Attendu que plusieurs règlements d'emprunt ont reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;



Attendu que des travaux ont été réalisés en 2018 et en 2019 relatifs à ces règlements;

Attendu qu'en vertu de l'article 1093 du *Code municipal* une Municipalité peut emprunter temporairement afin de procéder au paiement des dépenses effectuées aux termes de ces règlements avant leur financement permanent;

Attendu que certains ont été financés partiellement de façon permanente;

Attendu qu'il est nécessaire d'emprunter de façon temporaire, et ce, au besoin pour les règlements suivants :

- 17-976	Acquisition d'une salle communautaire	495 000 \$
- 17-968	Réfection de divers chemins – Phase 1	1 250 000 \$
- 18-992	Poste de pompage – protection incendie	138 000 \$
- 17-966	Intercepteur – lac Archambault	212 000 \$
- 18-1007	Stationnement de la boulangerie.....	281 000 \$
- 19-1030	Réfection réseau routier (parapluie).....	1 500 000 \$
- 18-994	Réfection du barrage Baribeau	300 000\$
- 18-995	Réfection du barrage Pimbina.....	240 000\$

Attendu qu'un financement permanent sera réalisé le 21 janvier 2020;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
- le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à contracter des emprunts temporaires, et ce, au besoin, pour les règlements mentionnés au préambule;
- demande soit adressée à la Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau de prêter temporairement, et ce, au besoin, les sommes indiquées au préambule jusqu'au financement permanent;
- le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim ou en leur absence le maire suppléant et la chef comptable et trésorière soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Donat, les documents nécessaires à l'obtention de ces emprunts.

11. Période d'information

12. Période de questions

Aucune question n'est posée.

13. Fermeture de la séance

19-1105-508 Il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 17 h 05.

Joé Deslauriers
Maire

Stéphanie Russell
greffière adjointe